



DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement	Date de révision	Date de mise en application
1.7.1975		1.7.1975

1. Dénomination de la fonction	Technicien-électronicien Technicienne-électronicienne	Code fonction 1.03.010
2. But de la fonction		
Assurer le fonctionnement, l'entretien, le dépannage et la surveillance d'installations électroniques (commande à distance, appareils à usage médical, matériel audio-visuel, TV, etc.). Etudier et construire des composants électroniques. Diriger éventuellement une équipe restreinte de collaborateurs.		
3. Description de la fonction		
La fonction implique notamment :		
<ul style="list-style-type: none"> - l'étude, la recherche et le développement d'installations électroniques diverses et dans certains cas, leur exécution ou leur modification; - l'établissement de projets, de plans (mesures étalonnage, calculs simples), en relation avec l'activité; - la préparation de devis descriptifs en vue de la mise en soumission de travaux spéciaux à effectuer dans le secteur privé; - l'inspection des installations afin de vérifier leur conformité avec les spécifications et les normes en vigueur; - la tenue d'un stock et dans certains cas, sa gestion; - l'étude et la fabrication de prototype; - la participation active à des entretiens avec les services publics et privés; - la recherche bibliographique et l'examen de documents techniques utilisés dans la sphère d'activité; - la surveillance des travaux en cours; - la direction éventuelle d'une équipe restreinte de collaborateurs; - l'exécution d'autres tâches à la demande des supérieurs hiérarchiques. 		

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	H	C	G	B	G	Cl. max. 13
Points	30	9	36	8	41	Total 124